



Master Droit comparé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit comparé. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02029579

HAL Id: hceres-02029579

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029579>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Demande n°S3100018173

Domaine : Droit, science politique

Mention : Droit comparé

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Paris 1 bénéficie d'une longue tradition en matière de recherche et d'enseignement en droit comparé. Il semble tout à fait justifié que cette université puisse maintenir cette mention puisque elle est porteuse d'une spécificité qu'elle a tout intérêt à mettre en valeur. La recherche et l'enseignement s'articulent dans de bonnes conditions grâce à l'école doctorale de droit comparé et à l'UMR de droit comparé, dont certains membres sont connus et reconnus aussi bien sur le plan national qu'international.

Les objectifs pédagogiques du master « Droit comparé » sont clairement établis et parfaitement convaincants.

Cette université exerce donc une force d'attraction bien au-delà de son aire géographique naturelle et, en particulier, auprès des étudiants étrangers. On remarquera d'ailleurs que le M1 qui peut compter sur une cinquantaine d'étudiants ne constitue que l'une des sources qui vient alimenter les M2. Les effectifs des huit spécialités sont estimés à 160/200 étudiants. On doit toutefois regretter qu'aucune donnée ne précise le nombre d'étudiants qui, entrant en M1 « Droit comparé », poursuit en M2.

La situation de chaque spécialité est très variable et justifie des appréciations très différentes. Le tout meilleur côtoie le plus incertain. Il y a, à l'évidence, des formations plus solides que d'autres aussi bien dans l'offre que dans l'encadrement, ces dernières l'estant l'ensemble de la mention. De manière générale, ce sont des formations qui répondent à des besoins importants puisqu'elles favorisent les échanges, en particulier, en Europe, avec les Etats-Unis et l'Afrique. Certaines spécialités ne peuvent, en raison de leur spécificité, concerner qu'un public restreint. Certainement, l'Université Paris 1 a-t-elle vocation, en raison de sa riche tradition évoquée, à les proposer. Pour certaines spécialités, les débouchés sont assurés, mais pour d'autres ils le sont beaucoup moins. Ouvrant essentiellement sur la recherche et la carrière universitaire, les perspectives d'emploi sont fortement réservées à un nombre limité d'étudiants.

Les différentes spécialités attirent au-delà des étudiants du M1 « Droit comparé ». Celui-ci est cependant bien structuré et pensé de manière à constituer la passerelle avec les différentes spécialités en M2, sauf la spécialité « Droit public comparé européen ». Cela tient probablement à un M1 focalisé sur le droit privé comparé (ce qui témoigne au demeurant de cette longue tradition, déjà évoquée). Le M1 consacre peu d'heures à l'enseignement des langues étrangères (18 h TD) et aucun enseignement de cette nature n'est prévu dans les différentes spécialités : les compétences linguistiques sont considérées comme des pré-requis.

La présentation du dossier reste lacunaire dans son ensemble pour son manque de précision sur les liens avec les universités étrangères (étonnante compte tenu du positionnement du master en question). De même, puisque ce sont surtout des spécialités « recherche », il eût été bon de préciser les inscriptions en thèses et les programmes de recherches menés avec l'UMR.

● Points forts :

- Longue tradition d'enseignement et de recherche en droit comparé.
- Plusieurs spécialités attractives.
- Adossement à la recherche souvent adéquat.
- Bon enchaînement entre M1 et M2.



- Points faibles :
 - L'internationalisation pourrait être mieux réussie.
 - Excessive diversification de l'offre.
 - Suivi des diplômés insuffisant.

Avis par spécialité)

Globalisation et pluralisme juridique

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

La nouvelle désignation de la spécialité est en adéquation avec l'actualité et les mutations du phénomène juridique. On doit d'ailleurs mentionner un séminaire consacré à l'initiation à la recherche particulièrement bienvenu et surtout l'excellente idée de rendre obligatoire le séjour à l'étranger des étudiants en vue de préparer leur mémoire, ce qui est vital en droit comparé.

Néanmoins, l'absence de mention de partenariat institutionnalisé avec des universités étrangères est de nature à faire douter de l'aide apportée aux étudiants qui souhaitent accomplir un séjour de recherche et d'enseignement dans une université étrangère. Cette spécialité s'adosse parfaitement sur l'UMR Droit comparé et l'école doctorale de droit comparé. Etoffer l'équipe pédagogique serait probablement bénéfique au pluralisme méthodologique affichée.

- Points forts :
 - Séjour obligatoire de six semaines consécutives des étudiants à l'étranger.
 - Transcende la distinction droit public/droit privé, décloisennement des disciplines juridiques.
 - Intérêt des matières.
- Points faibles :
 - Equipe restreinte et donc enseignement et encadrement qui reposent en grande partie sur le responsable de la formation, certes reconnu.
 - Absence de politique de partenariat avec des établissements étrangers.
 - Suivi des étudiants très incertain.
- Recommandations :
 - Equilibrer davantage le nombre d'étudiants français avec celui des étudiants étrangers.
 - Développer une politique de partenariat avec des établissements étrangers notamment pour faciliter le séjour à l'étranger des étudiants.
 - Etoffer l'équipe pédagogique.
 - Mettre en place un outil de suivi des diplômés.

Droit anglais et nord-américain des affaires

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+

La longue expérience et la grande qualité de cette spécialité invitent à une appréciation très laudative. Il n'y a pas de réels points faibles. Ce diplôme fonctionne très bien sur la base d'une sélection rigoureuse des étudiants (entre 200 et 250 candidats), organisée avec un entretien en anglais (modalité de sélection rarement pratiquée). La double formation proposée (recherche + carrière d'avocat international) est très bien articulée et permet d'offrir aux étudiants une véritable alternative.

Le devenir professionnel des étudiants fait l'objet d'un suivi qui mériterait d'être précisé en termes de chiffres. Les débouchés professionnels sont assurés surtout dans les cabinets d'affaires internationaux et en thèse (au moins un étudiant par an). Dans l'ensemble, le dossier est composé avec beaucoup de précision et de sérieux à l'image de la direction et de l'encadrement de cette spécialité.



- Points forts :
 - Grande attractivité.
 - Alliance d'une réflexion théorique et d'une approche pratique de la tradition de Common Law.
 - Formation aussi bien pour la recherche que pour une carrière d'avocat international assurée par une équipe universitaire reconnue qui associe des professionnels.
 - Partenariat avec des établissements étrangers.
- Recommandation :
 - Travailler à l'amélioration des outils de suivi des diplômés.

Droit pénal et politique criminelle en Europe (recherche)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Cette spécialité bénéficie également d'une grande expérience. Cette formation, attire de nombreuses candidatures (entre 300 et 400) et offre aux diplômés des débouchés aussi bien dans le milieu judiciaire que dans les organisations européennes ou bien encore au sein de l'université. La double option constitue une véritable alternative. On remarque toutefois que les matières proposées sont très concentrées sur le droit pénal. Une ouverture plus prononcée en faveur d'un décloisonnement disciplinaire serait bienvenue pour renforcer la réflexion théorique. L'adossement à la recherche est réel avec en particulier une collaboration fructueuse avec l'UMR de droit comparé.

- Points forts :
 - Spécialité attractive.
 - Double option : comparé/international et justice et matière pénale.
 - Equipe universitaire reconnue avec la collaboration de professionnels.
 - Bon adossement à la recherche.
- Point faible :
 - Suivi des diplômés insuffisant.
- Recommandation :
 - Renforcer l'approche théorique dans l'option comparé/international, l'option la plus prédisposée à la recherche.

Droit public comparé européen (recherche)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Cette formation connaît une attractivité beaucoup plus faible que les autres : des données chiffrées floues. La formation accueille une vingtaine d'étudiants dont une bonne part vient de l'étranger. Cette faiblesse est liée en partie à la mauvaise articulation avec le M1 « Droit comparé », plus tourné vers le droit privé comparé. D'autres explications sont possibles : la maquette est certainement trop classique pour la distinguer nettement par rapport à une proposition traditionnelle tel qu'un M2 de droit public approfondi. Les efforts d'encadrement sont trop faibles : peu de partenariats avec l'étranger, peu d'information sur le stage obligatoire à l'étranger ou en France.

Toutefois, le responsable bénéficie d'une équipe, certes à étoffer, mais qui pourrait l'aider à actualiser l'offre et la formation. La spécialité bénéficie de manière plus générale d'un bon adossement à la recherche puisque, outre l'UMR de droit comparé, plusieurs directeurs de centres de recherche sont impliqués dans cette formation.

- Point fort :
 - Notoriété de responsables de la formation.
- Points faibles :
 - Faible attractivité, aucune précision sur le devenir et l'insertion professionnelle des étudiants.
 - Offre trop classique.
 - Ne bénéficie pas d'un bon enchaînement avec le M1 « Droit comparé » centré sur le droit privé comparé.



- Recommandations :
 - Améliorer l'enchaînement avec le M1 « Droit comparé ».
 - Améliorer les partenariats avec l'étranger.
 - Améliorer l'offre et étoffer l'équipe pédagogique.

Droits africains

- Appréciation (A+, A, B ou C) : C

Cette spécialité n'a pas beaucoup d'autres raisons d'être que le fait de rencontrer un public (étudiants africains et étudiants issus de l'immigration) et bien que cela ne soit pas précisé dans le dossier, elle doit être ancienne. Néanmoins, la faiblesse de l'équipe pédagogique va se faire de plus en plus ressentir dans un contexte concurrentiel (se sont développées ou se développent des formations concurrentes notamment dans des universités de province). Cette formation est avant tout tournée vers la recherche. Rien n'est précisé sur le stage ou étude de terrain. On s'interroge sur l'opportunité d'ouvrir cette spécialité aux étudiants en formation continue.

- Point fort :
 - Rencontre un public.
- Points faibles :
 - L'équipe pédagogique trop peu étoffée.
 - Trop axé sur le droit public.
 - Partenariats avec l'Afrique trop peu développés.
- Recommandations :
 - Etoffer l'équipe pédagogique.
 - Travailler sur la visibilité et l'attractivité du diplôme.
 - Multiplier les partenariats avec l'Afrique.
 - Se rapprocher de la spécialité « Droits des pays arabes ».

Anthropologie du droit (recherche)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Cette spécialité a fait l'effort de se renouveler en repensant l'offre proposée aux étudiants. Le lien avec le droit comparé est actualisé en tenant compte des évolutions de la discipline : au-delà des études postcoloniales, l'anthropologie du droit est devenue un champ d'études ouvert à d'autres aires culturelles et surtout un champ de réflexion sur la contextualisation du droit et une approche critique des concepts juridiques. L'offre proposée est donc plus cohérente depuis que cette spécialité a pris son autonomie (par rapport aux études africaines) et elle repose intelligemment sur la mutualisation des cours avec d'autres spécialités.

Ce diplôme bénéficie du soutien du Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris (LAJP) et de ses nombreux contacts aussi bien au niveau national qu'international. Le point faible reste le peu d'attrait de la formation, mais il faut prendre en compte les hautes exigences formulées aussi bien en termes de compétences linguistiques et que d'inter-culturalité. De manière plus générale, la spécificité de la formation ne peut concerner qu'un faible effectif. Il conviendrait toutefois d'avoir plus d'information sur les étudiants en formation continue. Reste à améliorer la visibilité nationale et internationale du master.

- Points forts :
 - Ancienneté de la spécialité et offre originale parmi les M2 existants en France.
 - Bon adossement à la recherche, profite des relations internationales développées par le LAJP.
 - Cohérence de l'offre grâce à un effort de mutualisation des cours avec les autres spécialités.
 - Accent mis sur les méthodes de recherche.
- Point faible :
 - Faible effectif d'étudiants.



- Recommandations :
 - Travailler sur la visibilité nationale et internationale.
 - Améliorer l'attractivité du diplôme en renforçant la place des étudiants en formation continue.

Droits des pays arabes (recherche)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Il s'agit d'un diplôme récent (2005) qui correspond à un public (80 candidatures en moyenne et environ une vingtaine d'étudiants par an, ce qui est un bon résultat pour un diplôme nouveau) et à un intérêt de plus en plus prononcé pour le droit de ces pays. La raison d'être de ce diplôme semble justifiée. La principale difficulté relève de l'équipe pédagogique puisque le diplôme repose sur une équipe très, voire trop étroite, mais il est vrai que cette spécialisation reste encore assez confidentielle. Cette nouvelle formation mérite d'être soutenue et il convient de lui laisser du temps pour se renforcer. Un rapprochement avec la spécialité « Droits africains » pourrait être une bonne solution.

- Points forts :
 - Répond à une demande.
 - Une offre cohérente et attractive.
 - Bon suivi des étudiants.
- Point faible :
 - Une bonne partie de l'équipe pédagogique est extérieure à Paris 1.
- Recommandations :
 - Renforcer l'équipe pédagogique.
 - Se rapprocher de la spécialité « Droits africains ».

Histoire de la pensée juridique moderne (recherche)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Sans doute, s'agit-il d'une discipline qui connaît un contexte difficile avec une rude concurrence à Paris. Il faut donc souligner l'effort fourni pour repenser l'offre ainsi que l'association avec Paris Descartes. L'ouverture de ce diplôme dans sa nouvelle version est récente (2007) ; on ne dispose donc pas du recul suffisant pour apprécier pleinement son potentiel.

On soulignera d'une part qu'il est porté par des professeurs reconnus et, d'autre part, qu'il a pleinement sa raison d'être dans un master mention « Droit comparé ». Probablement, faut-il lui laisser le temps de le prouver et dans ce sens, les responsables doivent travailler à la visibilité de ce diplôme. On remarquera qu'ils bénéficient d'atouts : l'adossement à deux centres de recherches, outre l'UMR de droit comparé.

- Points forts :
 - Un diplôme repensé grâce à une coopération avec Paris Descartes.
 - Une équipe de spécialistes reconnus.
 - Une offre cohérente avec mutualisation des cours en option.
- Point faible :
 - Très faible effectif d'étudiants.
- Recommandations :
 - Améliorer l'attractivité en travaillant sur le positionnement de l'histoire du droit dans un contexte difficile pour cette discipline.
 - Ouvrir la possibilité de suivre cette spécialité en formation continue.



Commentaires et recommandations

- Resserrer l'offre des spécialités.
- Développer les partenariats avec les établissements étrangers.
- Systématiser le suivi des diplômés avec des outils fiables permettant de produire des données chiffrées.

La principale recommandation est de resserrer l'offre des spécialités. Certaines spécialités sont très bien ancrées alors que d'autres sont plus fragiles. Les effectifs pour le droit comparé ne peuvent être que limités même si, aujourd'hui, il y a incontestablement un attrait pour cette discipline et, par ailleurs, Paris bénéficie d'un environnement favorable. Paris 1 a de plus une longue tradition dans l'enseignement et la recherche en droit comparé qui doit être valorisée. Le resserrement de l'offre pourrait s'organiser de la manière suivante :

D'une part, une spécialité réunissant « Globalisation et pluralisme juridique » et « Droit public comparé » avec un tronc commun et deux options mettant l'accent sur les spécificités, d'un côté, du droit privé comparé et, de l'autre, du droit public comparé. Ce qui renforcerait les choix déjà faits dans cette direction. Surtout, il s'agit d'inscrire la spécialité « Droit public comparé » dans une dynamique et ainsi il serait également possible d'étoffer l'équipe pédagogique du M2 « Globalisation et pluralisme juridique ». Cette nouvelle formation pourrait garder cette désignation qui transcende la distinction droit privé/droit public.

D'autre part, une spécialité réunissant « Droits africains » et « Droits des pays arabes » : la réunion de ces deux formations est probablement plus difficile à réaliser puisque nous avons deux aires géographiques différentes avec des spécificités, mais les deux M2 existants ont opté pour une approche généraliste. La difficulté reste la faiblesse de l'équipe pédagogique puisque ces deux spécialités sont actuellement portées par les deux mêmes enseignants-chercheurs.

Enfin, il est étonnant que les différentes spécialités, même si exception il y a, n'aient que si peu développé les partenariats institutionnalisés avec les universités étrangères. On imagine bien évidemment qu'elles bénéficient à la fois de la politique internationale menée par l'université et des contacts internationaux des responsables de formations.